



EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 43 pétitionnaires.

Désignation : Citoyennes et citoyens de Saint-Maurice.

Les faits invoqués sont les suivants :

ATTENDU la demande de l'Ordre des infirmières et des infirmiers du Québec de rendre obligatoire le baccalauréat comme diplôme d'accès à la profession infirmière;

ATTENDU QUE le réseau des cégeps forme actuellement près de 70% des infirmières et des infirmiers et que la formation collégiale en soins infirmiers répond adéquatement aux besoins du milieu hospitalier;

ATTENDU QUE les employeurs du réseau de la santé ne remettant pas en question la compétence des infirmières et des infirmiers formés par les cégeps;

ATTENDU QUE l'exigence du baccalauréat ne garantit pas l'amélioration des soins directs aux malades;

ATTENDU la pénurie du personnel infirmier qui sévit partout au Québec;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous demandons au ministre de la Santé et des Services sociaux, ainsi qu'au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, de maintenir le caractère qualifiant du diplôme d'études collégiales en soins infirmiers permettant l'accès à la profession infirmière.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.



Luc Trudel, Saint-Maurice



Date